

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2009**

Sur convocation du 9 février 2009, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 17 FEVRIER 2009 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET qui avait donné pouvoir à Mademoiselle SURIN mais est arrivée au 2^{ème} point de l'ordre du jour, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Madame GAREL, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Mademoiselle DUNAS, Madame MONSALLIER, Mademoiselle AUGER, Monsieur EMMANUEL, Monsieur AUDEBERT, Madame DAMAS, Monsieur JULIEN, Madame PERRIO.

Etait absent et excusé: Monsieur DULON.

Etait absent: Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle AUGER Cécile a été élue secrétaire.

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil Municipal et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2009 à l'approbation de l'assemblée.

Page 10 : Mademoiselle SURIN demande que soit supprimée l'heure à propos des retards ou annulation des trains car cela concerne tous les trains. Monsieur le maire fait part d'une réponse à notre correspondance sur ce sujet par le vice-président chargé des grandes infrastructures à la Région Centre. Celui-ci a demandé à ses services un suivi attentif du plan d'action spécifique de cet axe ferroviaire. Une copie du courrier sera faite aux conseillers municipaux.

Monsieur COCHIN demande que soit précisé « de santé » dans sa phrase concernant la construction d'une maison pluridisciplinaire.

Page 5 : Monsieur HALLOUIN demande d'ajouter à sa remarque concernant la réhabilitation de la salle polyvalente qu'il pensait qu'il serait plus judicieux d'étudier une construction nouvelle à un autre endroit.

Page 10 : Monsieur PEPIN fait remarquer que c'est Monsieur HALLOUIN et non Monsieur COCHIN qui a souhaité revenir sur le problème soulevé par le photographe.

Ces rectifications apportées, le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

1- TAUX DES VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le maire expose :

La loi n° 2008-1350 relative à la législation funéraire du 19/12/2008, en particulier ses articles 4 et 5, réforme partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances.

Dorénavant, le taux unitaire des vacances est harmonisé entre 20 et 25 € pour toutes les communes dont le taux n'est pas déjà compris dans cet intervalle.

Le nombre d'opérations funéraires donnant lieu au versement d'une vacation est réduit, seules les opérations listées par l'article L2213-14 du CGCT dans sa nouvelle rédaction feront l'objet du versement d'une vacation.

Il s'agit :

- de la surveillance de la fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune du décès ou du dépôt ;
- de la surveillance des opérations de crémation ;
- de la surveillance des opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de translation de corps.

Le taux de vacation actuel est de 15 €, Monsieur le Maire propose de fixer celui-ci à 20 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Mademoiselle TACHET arrive après cette décision.

2- ADHESION DE SAINT-LAURENT-LA-GATINE AU SYNDICAT DU PAYS CHARTRAIN

Monsieur le Maire de la commune de Courville S/Eure expose que le Pays Chartrain par délibération du 17 décembre 2008, a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint-Laurent-La-Gâtine au Pays Chartrain (SIPAC) et la modification des statuts du syndicat correspondant à cette adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la commune de Saint-Laurent-La-Gâtine au Pays Chartrain (SIPAC).
- Approuve la modification des statuts du syndicat du Pays Chartrain (SIPAC) correspondant à cette adhésion.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3- CONTRAT SEGILOG

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le nouveau contrat avec la société SEGILOG SA dont le siège social est à la Ferté Bernard, pour la cession du droit d'utilisation des logiciels existants de la mairie (comptabilité, Etat Civil, cimetière, paie...) pour une somme de 4 059 € HT par an du 15/02/2009 au 14/02/2012 + 451,00 € pendant 3 ans pour la maintenance formation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4- PROJET D'INTERVENTION A L'ECOLE PRIMAIRE PAR L'ASSOCIATION « LE CIRQUE EN EQUILIBRE »

Mademoiselle Catherine TACHET informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu Madame BOUTON, enseignante de CP à l'école primaire, laquelle souhaite mettre en place pour la fête de fin d'année, un atelier de découverte « le cirque en équilibre » avec Monsieur Aurélien FALKOWSKA qui a travaillé avec la FOL 28 ainsi qu'avec l'USEP 28.

Cette personne propose 11 séances à partir de la fin du mois de mars pour un prix de 765,82 €.

Mademoiselle TACHET demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une prise en charge partielle ou totale de cette activité et propose une participation de 500 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ce montant.

5- FONDS DE CONCOURS VERSES PAR LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COURVILLOIS DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE PERGAUD

Monsieur le maire expose :

Notre employé communal, Monsieur LANDAIS, est mis à disposition de la communauté de communes pour 50 % de son temps de travail pour le fonctionnement du collège Louis Pergaud.

Il propose que la commune de Courville S/Eure apporte un fonds de concours à la communauté de communes du Pays Courvillois pour le fonctionnement du gymnase Pergaud à hauteur de 50 % du montant restant à la charge de la communauté de communes du Pays Courvillois, subventions déduites.

Monsieur COCHIN demande si une section sportive d'une commune de la communauté de communes différente de celles de l'amicale devait prendre un créneau d'utilisation, à qui incomberait la charge ? Monsieur le maire répond que c'est une charge communale, même chose pour le gymnase de Fontaine la Guyon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 %.

6- MONTANT DE LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz naturel :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

Montant de la redevance PR= (taux x L) + 100 €

où L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz naturel implantée sur le domaine public communal

- que ce montant soit revalorisé chaque année :

- éventuellement par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus,
- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz naturel implanté sur le domaine public communal,

- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTÉ les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

7- CREATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE CAMPING

Monsieur LARCHER, maire-adjoint, propose de fixer la date d'ouverture du terrain de camping le 1^{er} mai 2009 et la fermeture au 21 septembre 2009, et de créer un poste de saisonnier pour le gardiennage et l'entretien à compter du lundi 27 avril 2009.

Monsieur PEPIN préconise l'ouverture dès le 30 avril en raison du week-end coïncident avec cette date, ce qui permettra aux campeurs de s'installer la veille s'ils le désirent.

Le Conseil Municipal donne son accord. Du 27 au 29 avril, la personne recrutée préparera les lieux (remise en fonction et nettoyage des sanitaires, installation du bureau).

Un deuxième poste pour le gardiennage du terrain est nécessaire pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 août 2009, à raison de 10 heures par semaine, afin d'assurer le remplacement les week-ends de la personne qui travaille toute la semaine.

Les deux agents seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon, Indice Brut 297 - Indice Majoré 290 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

8- CHOIX D'UNE BORNE POUR AIRE DE CAMPING CAR

Monsieur LARCHER, maire-adjoint, propose au Conseil Municipal de se prononcer dès à présent sur le choix d'une borne relais pour la future aire de camping-car.

En effet, le délai de livraison étant de trois semaines, si l'on veut que celle-ci soit posée pour l'ouverture du camping, il faut la commander dès à présent.

Mademoiselle TACHET fait remarquer qu'anticiper les dépenses avant le vote du budget est une pratique dangereuse et qu'il faut qu'elle soit exceptionnelle.

Monsieur le maire répond que l'on ne peut pas attendre le vote du budget car il sera trop tard pour réaliser ce projet qui a été approuvé par la commission environnement - voirie le 3/09/2009.

Deux devis sont proposés :

1 avec cuve en résine au prix de 5 814,71 € TTC

1 avec cuve en inox au prix de 7 614,45 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il s'agit d'un investissement important se trouvant à l'extérieur du terrain de camping, sans protection, décide à la majorité l'acquisition d'une cuve en inox au prix de 7 614,45 € TTC. Monsieur JULIEN aurait préféré celle en résine.

Ce matériel nécessite l'acquisition de jetons et la régie de ceux-ci sera confiée au gardien du terrain de camping. Monsieur LARCHER propose de fixer le prix d'un jeton à 2 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

9- ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES PLANCHES

Monsieur BUISSON expose au Conseil Municipal qu'il convient de redélibérer sur les travaux d'éclairage public de la rue des Planches. La délibération du 9/09/08 doit être annulée car la RSEIPC a lancé un nouvel appel d'offres en fin d'année et les prix se trouvent modifiés.

Le Conseil Municipal,

Vu par la Convention Générale signée entre la Commune et le SEIPC,

Après délibération,

- Adopte la proposition faite par le SEIPC :

Opération :	Eclairage public rue des Planches.
Montant prévisionnel de l'opération :	40 305,19 € TTC
Nombre d'annuités :	5
Subvention SEIPC 50% HT :	16 850,00 €

- Autorise le maire à signer la convention particulière à intervenir avec le SEIPC, ainsi que l'avenant financier : la convention particulière fera l'objet après réalisation et règlement des travaux par le SEIPC, d'un avenant dit « financier » qui fixera, au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement.

La présente délibération annule et remplace celle du 9/09/08.

10- ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES OUCHES

Monsieur BUISSON propose au Conseil Municipal de réaliser l'éclairage public rue des Ouches dans l'immédiat dans sa partie allant rue de Châteauneuf à la rue de Lorraine.

Le Conseil Municipal,

Vu par la Convention Générale signée entre la Commune et le SEIPC,

Après délibération,

- Adopte la proposition faite par le SEIPC :

Opération :	Eclairage public Chemin des Ouches.
Montant prévisionnel de l'opération :	38 152,39 € TTC
Nombre d'annuités :	5
Subvention SEIPC 50% HT :	15 950,00 €

- Autorise le maire à signer la convention particulière à intervenir avec le SEIPC, ainsi que l'avenant financier : la convention particulière fera l'objet après réalisation et règlement des travaux par le SEIPC, d'un avenant dit « financier » qui fixera, au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement.

11- AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le maire informe :

1) le Conseil Municipal que le nouveau propriétaire de la « Table des Canots » invite les conseillers municipaux à un pot dans ses locaux le vendredi 20/02/2009 entre 18h et 20h (base de loisirs).

2) que le comité cantonal FNACA de Courville S/Eure invite le Conseil Municipal à la cérémonie du souvenir de la fin de la guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie le 19 mars à 18h15 à Saint-Arnoult-des-Bois. Inauguration de la rue André Blaise, mort pour la France en Algérie. Leur déjeuner dansant privé aura lieu le samedi 14 mars à 12h30 à la salle des fêtes de Pontgouin.

3) que la commune s'est inscrite pour une exposition culturelle mise à disposition par la Région Centre. Le service propose celle-ci sur le thème « les caravanières des droits des femmes » à partir du 17/07/09 pendant 10 jours.

Mademoiselle TACHET et Madame GAREL considèrent que cette date n'est pas bonne et propose qu'elle coïncide avec la date des journées médiévales et du patrimoine. Elle sera demandée du 19/09/09 au 28/09/09.

12- TOUR DE TAPIS

Monsieur PEPIN :

1) informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec la communauté de communes sur le projet définitif de la ZAC de Courville S/Eure. Le projet convient maintenant. Quatre lots ont été supprimés à notre demande afin de conserver un emplacement pour une réalisation publique (vraisemblablement un terrain multisports).

Monsieur JULIEN fait remarquer qu'il regrette la façon dont ont évolué les projets du site rue Jules Ferry et de la Z.A.C. car on s'aperçoit que n'on ne réalise pas d'opération où les terrains sont peu chers et accessibles aux petits budgets.

Monsieur CARTRON rappelle qu'il s'est étonné de la densité de constructions prévues et sa crainte d'apport important d'enfants pour les écoles.

Monsieur JULIEN constate que dans le domaine des Bords de l'Eure, il y a peu de jeunes ménages, ce sont des couples d'un âge moyen dont les enfants sont adolescents pour la plupart. Cela prouve que l'accession reste difficile aux jeunes.

Monsieur le maire pense que l'opération Z.A.C. est pénalisée à la base par le prix d'acquisition du foncier qui est très élevé.

Pour la rue Jules Ferry, Monsieur BUISSON pense que le prix annoncé par l'Habitat Eurélien est trop important et que l'appel d'offres devrait ramener ceux-ci à une base plus réaliste d'autant que la commune donne le terrain. Monsieur BUISSON pense que l'on ne pourra pas accepter l'acquisition du local des associations au prix estimé. Le Conseil Municipal partage cet avis.

2) les travaux d'extension du gymnase Klein ont commencé. Ils sont coordonnés avec la réfection de la rue des Planches et la réalisation d'un parking. L'ensemble de cette opération devrait être achevé fin juillet 2009.

Monsieur GAUTIER indique la date de l'inauguration des ronds-points qui aura lieu le jeudi 12 mars à 16h00.

Monsieur HAY rend compte des travaux effectués par le service technique pour le salage des rues lors des chutes de neige et du déblaiement des arbres cassés au camping et dans la rivière lors de la

tempête.

Le service technique rencontre un gros problème avec l'état du camion communal. Il sera question de son changement au moment du budget.

Monsieur CARTRON demande que l'on réfléchisse sur l'endroit le plus approprié pour la place « handicapé » sur le parking de la mairie car elle se trouve actuellement en bas de la place et le dévers rend très difficile son utilisation. Monsieur GAUTIER est conscient de cette difficulté mais la solution n'est pas évidente car si l'on déplace celle-ci vers le haut, il faut supprimer des places existantes.

Mademoiselle SURIN

1) a assisté à l'assemblée générale des pêcheurs le 30/01/09. Le bilan de l'association a été présenté, aucun problème n'a été soulevé. Les manifestations 2009 sont normalement consultables sur le site internet de la commune. Ceci est fait répond Monsieur COCHIN.

2) demande si des travaux sont en cours rue de Brésange car il y a un marquage au sol. Monsieur HAY répond que celui-ci a été effectué afin d'éviter un problème de stationnement gênant à cet endroit.

Monsieur COCHIN

1) demande ce que va faire la mairie au sujet des photographies pour les passeports et cartes d'identité bientôt établis au secrétariat.

Monsieur GAUTIER indique que deux secrétaires sont allées à une réunion d'information à la Préfecture vendredi dernier à ce sujet et que le matériel sera livré avec cette possibilité d'effectuer ces photos. Dans un premier temps, nous laisserons les photographes travailler mais il faut savoir que le temps passé pour chaque demande sera minimum de 10 minutes et cela va engendrer une surcharge de travail pour l'accueil qu'il faudra évaluer dès mise en place de ce dispositif.

2) a assisté au championnat départemental de tir à l'arc dimanche dernier. La prestation était très réussie.

Monsieur EMMANUEL : Par rapport au vannage de la piscine, la subvention pour la réparation doit bien être demandée par le SIAVE. Celui-ci a maintenant 2 devis et il convient de poser la question à la communauté de communes qui a la compétence pour voter le crédit pour ces travaux. Cela sera soumis au Président par le Maire.

Monsieur AUDEBERT signale le très mauvais état du vannage de Lancey qu'il faudrait remonter, son fonctionnement est géré actuellement par Monsieur Robert GOHON.

Monsieur BUISSON

1) a effectué en présence de Monsieur GAUTIER, Monsieur LARCHER, Monsieur HAY et Monsieur AUDEBERT, la visite du lotissement des Bords de l'Eure le 16/01/09, en vue d'une reprise des VRD dans le domaine public communal. La liste de toutes les malfaçons sera indiquée et transmise au directeur en lui précisant qu'il est inadmissible que le remboursement des cautions aux propriétaires soit lié à la reprise par la commune des VRD.

2) a assisté à l'assemblée générale de la RSEIPC avec Catherine TACHET. L'ordre du jour portait sur le débat d'orientations budgétaires principalement lié à l'installation du crédit agricole à Fontaine la Guyon car pour amener la fibre optique, il faudra un budget de 15 000 000 € dont 5 695 000 € à la charge du syndicat.

Autres travaux :

- Développement de la boucle locale radio.

- Dépôt d'un dossier d'appel d'offres pour proposition d'énergie renouvelable (biomasse) en vue de la construction d'une centrale électrique. Il faut prévoir pour cela le stockage de 50 000 tonnes de paille pour une année. L'électricité sera vendue en totalité à la RSEIPC et aux clients industriels et tertiaires implantés sur la zone pôle ouest sur laquelle la centrale sera construite.

3) informe le Conseil Municipal que la date du tour du Pays Courvillois est reportée au 31 mai.

Mademoiselle TACHET

- 1) adresse ses félicitations au service technique pour le déneigement efficace de la commune durant les intempéries, attention cependant à la vitesse du tracteur.
- 2) indique qu'un atelier « équilibre » est mis en place à partir du jeudi 19 février à la salle Pannard à partir de 14h30. Les inscriptions se font à la mairie, coût 15 € par personne (coût réel \cong 35 € avec prise en charge par le CCAS de 20 €) pour 12 séances, suivra un atelier « Mémoire ».
- 3) a assisté à l'assemblée générale de l'OGEC Sainte-Marie. Suite aux courriers transmis par la mairie de Courville S/Eure, les communes de Saint-Germain-le Gaillard, Saint-Arnoult-des-Bois, le Favril, Chuisnes, les Corvées les Yys et Saint-Aubin-des-Bois versent une participation scolaire. Le bilan financier est positif, l'excédent est de 3 376 €.
- 4) indique que la GAEC de Masselin a effectué un forage pour lequel une enquête publique a eu lieu. Elle s'étonne que celui-ci ait pu se faire car elle précise que 120 m³/h peuvent être pompés, c'est la consommation d'un ménage sur une année.
- 5) demande une date de réunion pour préparer le parcours du cœur du 28 mars. Celle du 11 mars à 18h30 est retenue.

Monsieur GAUTIER demande que l'on fixe la date :

- de la commission générale du Conseil Municipal : 18 mars à 20h15
- du vote du budget primitif : 31 mars à 20h15

Monsieur BUISSON fait une présentation sur la mise en place éventuelle d'un pass-foncier. Ce dispositif est destiné à aider les personnes à accéder à la propriété en achetant une maison neuve en deux temps :

- payer d'abord la construction de la maison, ensuite le terrain, lorsque le prêt principal souscrit pour la construction est remboursé.

Pour être bénéficiaire :

- accéder à la propriété pour la première fois
- recevoir une aide à l'accession sociale d'une collectivité locale (de 3 000 € à 4 000 € maximum)
- les revenus fiscaux doivent être inférieurs au plafond de ressources PSLA.

Le pass-foncier permet de financer une partie du terrain à hauteur de 30 000 €. Ce dossier est constitué avec le CIL.

Afin d'étudier cette possibilité sur la commune, Monsieur BUISSON propose qu'une personne du CIL vienne apporter des explications aux conseillers municipaux avant de prendre une décision. La date du 18 mars est retenue si le représentant du CIL est disponible ce jour-là. Confirmation sera donnée par courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Les Membres,